

## **Allocution d'ouverture – Projet de loi C-49**

**Christine Bonnell-Eisnor**

**PDG de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers (OCNEHE)**

Bonjour. Je m'appelle Christine Bonnell-Eisnor, je suis la présidente et directrice générale de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers.

Je prononce cette allocution depuis Ottawa, et j'aimerais d'abord souligner que je suis sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin Anishinaabe.

Je vous remercie de m'avoir invitée à venir vous parler aujourd'hui du Projet de loi C-49, qui présente les modifications à apporter aux lois de mise en œuvre pour élargir notre mandat afin d'y inclure la réglementation de l'énergie renouvelable extracôtière. Nous soutenons ces modifications et nous nous préparons activement à faire adopter le projet de loi pour ainsi devenir l'organisme de réglementation de l'énergie extracôtière Canada-Nouvelle-Écosse.

L'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers est l'organisme mixte indépendant créé par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse. À l'échelle fédérale, nous travaillons avec Ressources naturelles Canada et, à l'échelle provinciale, avec le ministère des Ressources naturelles et des Énergies renouvelables de la Nouvelle-Écosse. Nous avons plus de 30 ans d'expérience dans la réglementation des activités extracôtières d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière, dans la zone extracôtière du Canada et de la Nouvelle-Écosse. Nous sommes le principal organisme de réglementation du cycle de vie et nous supervisons toutes les activités d'un projet pétrolier ou gazier extracôtier, du régime foncier à l'exploration, en passant par le développement et, enfin, la cessation. Pour ce faire, nous reconnaissons que la sécurité et la protection de l'environnement sont primordiales, et nous veillons à ce que les exploitants qui travaillent dans notre zone extracôtière en fassent autant.

Lorsqu'un exploitant propose de mener une activité pétrolière ou gazière dans notre zone extracôtière, nous faisons tout notre possible pour nous assurer que les exigences réglementaires sont respectées avant d'accorder une autorisation qui permettrait le démarrage des activités. Nous mettons en œuvre des programmes de surveillance efficaces pour nous assurer que les exploitants respectent ces exigences au cours de l'exécution d'un programme. Nous veillons au respect des exigences législatives afin que l'exploration et l'exploitation des ressources extracôtières se fassent en toute sécurité et dans le respect de l'environnement.

Nous ferons de même avec l'éolien extracôtier ainsi que les autres activités liées aux énergies renouvelables extracôtières.

Il est essentiel de tirer parti des similitudes et de gérer les différences entre les activités pétrolières et gazières et l'éolien extracôtier pour remplir un mandat étendu de réglementation de l'ensemble de l'industrie énergétique dans notre zone extracôtière. Il existe des similitudes dans les études géotechniques et l'évaluation des conditions météorologiques, l'approche de la gestion des risques, les considérations environnementales et la nécessité de coexister avec les communautés autochtones, le secteur de la pêche et d'autres industries. La plupart de nos activités sont directement transférables à l'éolien extracôtier. Nous reconnaissons que chaque partie de l'océan est unique et que chaque projet est unique.

L'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers possède l'expérience et l'expertise techniques et réglementaires nécessaires pour réglementer les énergies renouvelables extracôtières. Nous nous engageons à prôner l'amélioration continue, en plus d'investir dans le développement et le maintien des compétences techniques et de l'expertise de notre personnel. Nous travaillons en étroite collaboration et sommes régulièrement en contact avec l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers, l'Organisme canadien de réglementation de l'énergie, d'autres ministères et divers organismes de réglementation internationaux. Nous apprenons sans cesse des organismes de réglementation homologues, y compris ceux qui réglementent déjà l'énergie éolienne extracôtière.

En prévision de l'élargissement de notre mandat, nous avons élaboré un plan stratégique quinquennal qui décrit nos priorités stratégiques et nous avons examiné notre structure organisationnelle ainsi que nos compétences afin de déterminer les changements nécessaires à la croissance, au développement et à la réussite de notre organisation. Ce travail nous permettra de continuer à nous concentrer sur notre mandat actuel et à le remplir, tout en nous préparant sérieusement à assumer ces nouvelles responsabilités réglementaires importantes.

Comme il l'a fait au cours des 30 dernières années, l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers continuera à travailler avec les communautés autochtones, les pêcheurs, le public et d'autres parties prenantes pour comprendre leurs points de vue uniques et particuliers, lesquels devraient être pris en considération avant la prise des décisions, et pour fournir des renseignements sur son rôle réglementaire. Nous reconnaissons l'importance d'un engagement significatif avec les communautés autochtones et les pêcheurs. Nous disposons d'un comité consultatif sur la pêche actif et de longue date, qui est composé de pêcheurs autochtones et non autochtones. Nous estimons nos relations avec les groupes autochtones et le secteur de la pêche, ainsi que leurs contributions.

Notre relation avec chacun de ces groupes demeure un engagement pendant la période de transition. Nous sommes déterminés et nous serons prêts à jouer le rôle de principal organisme de réglementation du cycle de vie et à remplir ce nouveau mandat élargi. Nous sommes reconnus pour les normes élevées auxquelles nous soumettons l'industrie pétrolière et gazière et nous continuerons à faire preuve d'excellence en matière de

réglementation à mesure que notre mandat s'élargira pour inclure les énergies renouvelables extracôtières.

Je vous remercie de votre attention.